



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



## DIPLÔME D'ÉTAT DE SAGE-FEMME

Approuvées par le Conseil de Gestion de l'UFR du 23 juin 2023  
Approuvées en CFVU le 19 septembre 2023

DÉPARTEMENT de MAÏËUTIQUE – Sites d'enseignement de Montpellier et de Nîmes

### Modalités de contrôle des connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011.

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

JORF n°0134 du 13 juin 2018

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la **première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de Sage-femme**, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé ; il comprend **6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens**, correspondant au niveau licence.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

**Les étudiants admis à s'inscrire en seconde année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques sont :**

- Les étudiants admis issus des **Parcours d'Accès Spécifique Santé et Licence Option Accès Santé** mis en place au sein de l'université de Montpellier avec les universités partenaires

- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- Les étudiants de DFGSMa 2 redoublants.

**Les étudiants inscrits dans la présente formation effectuent un service sanitaire (SSeS) dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.**

Les enseignements conduisant au DFGSMa comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques (CM, ED, TD font appel aux outils numériques permettant d'assurer un enseignement hybride) et l'accomplissement de stages.

L'organisation de séquences d'enseignements cliniques via l'utilisation des outils de simulation haute et basse -fidélité est introduite dès le premier cycle en vue de permettre aux étudiants de s'initier dans des conditions optimales aux gestes techniques et à la gestion de situations indispensables à la réalisation de leurs nombreux stages au programme des études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'Unités d'Enseignements articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, ils comprennent :

- Les Unités d'Enseignement du Tronc commun qui représentent au minimum 80 % et au maximum 90 % du total des enseignements.

- Des unités librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation ou des unités d'enseignement libres.

La mutualisation des enseignements entre les filières de la première année commune aux études de santé est favorisée.

Une partie des items des enseignements magistraux afférents au programme du premier cycle des études de maïeutique concourent à la formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention dans le champ du SSeS.

L'action de prévention du SSeS est inscrite dans l'unité d'enseignement clinique du second cycle.

## 1- MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES DE LA 2<sup>EME</sup> ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa2)

La 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (**DFGSMa2**) est composée :

- D'un **Tronc Commun d'Enseignement (TCE)** (54 ECTS) dont :
  - 20 ECTS mutualisés avec la 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.

- et d'**UE libres** choisies (6 ECTS) choisies dans l'offre de formation,

pour un total de 60 ECTS pour l'année universitaire soit 30 ECTS par semestre.

Les étudiants admis en filière maïeutique suivent un STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS effectué sous la conduite des cadres infirmiers, d'une durée de 4 semaines. La première semaine, voire les deux premières semaines (selon les propositions des Services de Soins Hospitaliers), sont essentiellement consacrées à la connaissance du monde hospitalier, des principes d'hygiène hospitalière et de sécurisation du parcours de soins et à l'entraînement par simulation aux gestes de soins.

Les enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques), de travaux dirigés (enseignements dirigés) ou de travaux pratiques ou séances de simulations.

Pour chaque UE, des supports supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

L'étudiant en Maïeutique doit inscrire obligatoirement pour chaque année de son parcours de formation, un TEMPS DE TRAVAIL D'INTERET PERSONNEL ENCADRE (TIPE), contractualisé auprès d'un enseignant référent de la discipline maïeutique. Le suivi de ce travail s'intègre dans le portfolio de l'étudiant. Le temps de travail moyen généré par cette activité est estimé à 350 heures étudiant.e.s annuelles.

Au cours des 4 semestres du DFGSMaïeutiques (DFGSMa 2 et DFGSMa 3) l'étudiant valide l'**AFGSU** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de **niveau 2 et les compétences de l'UE Numérique en santé**.

L'unité d'enseignement Numérique en santé constitue un module intégré transversal et spécifique aux UE du premier cycle de la formation (UE Droit et Législation, UE Anglais, UE Démarche de Recherche, UE Santé publique, UE Sémiologie maïeutique ; UE Clinique ; UE SHS ; UE pédiatrie, UE Gynécologie, UE Biomédecine quantitative).

- Le TCE est constitué :

- De **18 Unités d'Enseignements Théoriques indépendantes, QUI NE SE COMPENSENT PAS ENTRE ELLES.**

- De **2 Unités d'Enseignements Cliniques correspondant à des stages qui seront effectués par l'étudiant au sein des services hospitaliers.**

- 1 UE de Démarche Clinique et Technique de Soins Généraux

- **1 UE de suivi pré- post et/ou per natal mère-enfant**

- **De 2 UE libres**

Une UE libre sera choisie par semestre par l'étudiant à partir de la liste fixée par l'UFR de médecine ou le Département de maïeutique. L'inscription aux UE libres est organisée en collaboration avec les scolarités de l'UFR de médecine.

Chaque UE libre est indépendante, à l'exception de l'**UE « formation aux fonctions de tuteur qualifié » qui comprend deux parties indissociables.** Cette UE, permet de valider 6 ECTS pour les deux semestres. Afin de valider cette UE, il convient de valider 3 modules pédagogiques, ainsi constitués par :

- Un « Contrôle continu » (assiduité aux formations pédagogiques transversales et disciplinaires, évaluation des activités réelles sur le « terrain » toute l'année universitaire) - Noté sur 40 ;

- La présentation d'un « Mémoire » (selon des normes rédactionnelles enseignées en cours d'année, relatant les activités, les motivations et le vécu du tuteur) Noté sur 20 ;

- Et une « Prestation orale » (présentation en cinq minutes d'un sujet, exercice ou QCM exposé en cours d'année par le tuteur lors d'une séance de tutorat) Notée sur 20.

- Chaque module doit être validé indépendamment.

- Pour valider ses deux UE optionnelles, l'étudiant devra avoir obtenu au moins la moyenne à chacun des trois modules, tout(s) module(s) non validé(s) le renvoyant en seconde session pour ce (ou ces) seul(s) module (s).

Pour les autres UE libres, les modalités de contrôle de connaissance seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

Une inscription administrative est requise pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.

Le TCE de la 2<sup>ème</sup> année du DFGSMaïeutique repose sur un principe de **non-compensation entre 2 semestres consécutifs pour une même UE et pour une même année d'études** :

- Chaque UE fera l'objet d'une épreuve écrite et/ou épreuve SiDE-S et/ou Oral **et/ou évaluation clinique**

- Les TP et ED peuvent faire l'objet de questions (questions théoriques, exercices d'application, etc.) lors des épreuves des UE.

- **Pour les UE spécifiques maïeutique**, la présence en TP et en ED est obligatoire. Toute absence sur un groupe d'ED ou TP d'UE disciplinaire sera sanctionnée par une note = 0 pour la part entrant dans le contrôle continu afférent.

Concernant les TP et les ED, seules les absences dûment justifiées **et en lien avec un évènement dont le caractère est imprévisible** sont prises en compte.

Les étudiants bénéficient pour les absences **dument justifiées** (maladie, évènement familial justifié), d'une **période d'absence totale autorisée, dénommée franchise**, applicable aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques, **de cinq jours (7h jour) pour l'année universitaire.**

Les étudiants doivent faire parvenir par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence **dans un délai maximal de 48 heures. Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.**

## **.1 EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)-VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES**

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury figure en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif : une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

**Des examens anticipés pourront être organisés au cours des deux semestres.**

**Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à une note équivalente à 10/20. L'UE est alors définitivement acquise et capitalisable, sous réserve des conditions de redoublement exposées ultérieurement.**

Il n'y a pas de note éliminatoire.

À l'issue du premier semestre, l'étudiant a communication des notes qu'il a obtenues.

**Il est rappelé la souveraineté du jury pour les délibérations.**

La deuxième session d'épreuves est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du deuxième semestre.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

## 1.2 ORGANISATION DES EPREUVES THEORIQUES

Se reporter aux tableaux récapitulatifs **Modalités de Contrôle des Connaissances DFGSMa2 2023-2024**

## 1.3 VALIDATION DES UE CLINIQUES (stages) DU TRONC COMMUN

Durant le **semestre 4**, l'étudiant devra effectuer :

- Un stage de **Démarche clinique et techniques de soins généraux** de **120 h** en milieu hospitalier ; ce **stage obligatoire** permettra à l'étudiant de créditer **4 ECTS répartis en fonction des enseignements pratiques et cliniques**.
- **150 h de stage de Sémiologie maïeutique pré-per et/ou post-natal** mère-enfant. Cet enseignement à la fois **clinique et pratique** permettra à l'étudiant de créditer **5 ECTS dans le cadre de l'UE Clinique**.

**Au total, à l'issue de l'année universitaire l'étudiant devra avoir acquis 9 ECTS.**

Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

**Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est effectué en totalité.**

- **Aucune absence en stage n'est admise.**

**En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exigé sous 48 heures. Le service de scolarité et le lieu de stage doivent être avertis le jour même de l'absence, par téléphone, courriel ou tout autre moyen adapté à la situation de l'étudiant.**

**Toute absence en stage justifiée ou non, ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapage sur les congés hebdomadaires ou l'ensemble des congés annuels, selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique sous réserve de l'accord des services hospitaliers partenaires.**

## 1.4 VALIDATION DE LA 2<sup>ème</sup> ANNEE du DFGSMaïeutique

### ADMISSION EN DFGSMa3

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire.

Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles.

Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale (10/20) à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED et TP, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc...

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique, devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables UNESS SiDE-S de l'UE.

Pour les épreuves écrites sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec eux.

**L'étudiant ajourné en première session doit représenter en session 2 toutes les UE des épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.**

La validation de la 2<sup>ème</sup> session se fait dans les mêmes conditions que celles de la 1<sup>ère</sup> session. Elle est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du second semestre.

La 2<sup>ème</sup> session peut également être organisée selon les possibilités dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats de chaque semestre.

Les évaluations de la seconde session seront organisées soit sous forme d'épreuve écrite, et/ou épreuve-SiDE-S et/ou **et/ou évaluation clinique.**

**Pour être admis en troisième année du DFGSMaïeutique, l'étudiant doit avoir validé :**

**1- La totalité des UE d'enseignements théoriques et cliniques ;** cependant une dette d'une UE est admise sur les UE théoriques portant sur l'enseignement du tronc commun, ainsi qu'une dette sur les UE cliniques.

**Cette UE "de dette" d'enseignement théorique sera évaluée en DFGSMa3 lors des évaluations semestrielles prévues par les MCC de l'année du DFGSMa2.**

**Pour les UE Cliniques, cette dette de stage ne peut pas représenter plus de 60 h de stage soit 2 ECTS maximum.**

**Cette dette de stage devra obligatoirement être compensée avant la session de rattrapage du DFGSMa3.**

Toutes les UE théoriques et cliniques doivent être validées pour être admis en 2<sup>ème</sup> cycle des études.

2- Les 2 UE optionnelles indépendantes

**En cas de non validation de plusieurs des UE du tronc commun et/ou des UE libres optionnelles à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session d'examens, l'étudiant redouble la 2<sup>ème</sup> année du DFGSMaïeutique.**

Il est cependant admis qu'il conserve le bénéfice des UE acquises et l'AFGSU et capitalise ainsi les crédits qu'il a obtenus à l'issue des deux sessions d'examens.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSMa2 doivent repasser les UE non validées.

Sous réserve d'avoir validé 2 UE libres de DFGSMa2, les étudiants qui redoublent le DFGSMa2 pourront s'inscrire par anticipation, en fonction de capacité d'accueil de l'UE choisie, à deux UE libres de DFGSMa3. Ils pourront aussi anticiper 2UE au programme du DFGSMa3, les UE seront choisies en concertation avec les responsables pédagogiques de l'année redoublée et de l'année supérieure.

En ce qui concerne les UE cliniques, afin de permettre à l'étudiant de conserver sa dextérité technique, les équipes pédagogiques pourront lui proposer d'effectuer des périodes de stage, dans le cadre de la démarche clinique pré, per et post natale.

**En cas d'absence pour motif de force majeure dûment justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu de la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant doit se présenter à la 2<sup>ème</sup> session de la ou des UE à laquelle il a été absent.**

**L'absence ajourne obligatoirement le candidat à la session. LES ABSENCES POUR CONGES ANNUELS NE SONT PAS RECEVABLES.**

Le Département de Maïeutique de Montpellier-Nîmes est pédagogiquement engagé dans la mise en œuvre de modalités d'évaluation des connaissances des étudiants dans le cadre du Système Informatique Distribué d'Evaluation en Santé SiDE-S.

L'intégration au SiDE-S permet une égalité d'évaluation entre les étudiants en Médecine et en Maïeutique, en particulier pour les évaluations des UE communes à 100%.

**Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.**

Étudiants en difficulté où à statut particulier :

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus.

De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Échanges ERASMUS

L'organisation pédagogique du premier cycle des études de Maïeutique ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS.



## 2- MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES DE LA 3<sup>EME</sup> ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa3)

■ La 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa3) est composée :

- D'un Tronc Commun d'Enseignement (TCE) (54 ECTS)
  - ✓ dont **19 ECTS** mutualisés avec la 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.
- Et d'**UE libres** (6 ECTS) choisies dans l'offre de formation,

Pour un **total de 60 ECTS pour l'année universitaire** soit **30 ECTS par semestre**.

Au cours des 4 semestres du DFGSMaïeutique (DFGSMa2 et DFGSMa3) l'étudiant valide l'**AFGSU** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) **de niveau 2** et les compétences de l'**UE Numérique en santé**.

L'unité d'enseignement numérique en santé constitue un module intégré transversal et spécifique aux UE du premier cycle de la formation (UE Droit et Législation, UE Anglais, UE Démarche de Recherche, UE Santé publique, UE Sémiologie de maïeutique ; UE Clinique ; UE SHS ; UE Pédiatrie, UE gynécologie, UE Biomédecine quantitative).

**Selon les modalités précisées par l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire (SSeS) pour les étudiants en santé, l'étudiant de DFGSMa3 poursuit l'acquisition de connaissances fondamentales thématiques qui seront mobilisées en vue de la mise en œuvre et de la réalisation de l'action d'une action de prévention ciblée selon les problématiques définies comme prioritaires ou en lien avec des besoins identifiés et selon les territoires et les publics cibles.**

Les enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques) de travaux dirigés (enseignements dirigés) ou de travaux pratiques (séquences d'enseignements cliniques via l'utilisation des outils de simulation haute et basse-fidélité).

Pour chaque UE des supports supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

L'étudiant en Maïeutique doit inscrire obligatoirement pour chaque année son parcours de formation, un **TEMPS DE TRAVAIL D'INTERET PERSONNEL ENCADRE** (TIPE), contractualisé auprès d'un enseignant référent de la discipline maïeutique. Le suivi de ce travail s'intègre dans le portfolio de l'étudiant et dans le suivi personnalisé du mémoire de fin d'études. Le temps de travail moyen généré par cette activité est estimé à 350 heures annuelles.

- Le TCE est constitué de :

- **17 Unités d'Enseignements Théoriques indépendantes NE SE COMPENSANT PAS ENTRE ELLES**

- Et de **2 Unités d'Enseignements Cliniques correspondant à des stages qui seront effectués par l'étudiant au sein des services hospitaliers dans le domaine clinique du :**

- Suivi Prénatal Maïeutique
- Suivi Per-Natal Maïeutique
- Suivi Post-Natal Mère-enfant

- Les 2 UE libres

Une par semestre : seront choisies par l'étudiant à partir de la liste fixée par l'UFR de Médecine et le Département de maïeutique.

Les modalités de contrôle de connaissances sont propres à chaque UE libre.

L'inscription aux UE libres est organisée en collaboration avec les scolarités de l'UFR de médecine.

Pour chaque UE libre, les modalités de contrôle de connaissance seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

**Une inscription administrative est requise pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.**

- **Validation des UE de Master 1 (M1)** L'étudiant a la possibilité de **valider une UE du Master1 d'un parcours recherche.**

Cette UE suivie sur un semestre du DFGSMa3 capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFGSMa3.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours maïeutique uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours maïeutique et de 5 ECTS dans le parcours recherche.

Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours maïeutique.

**Une inscription administrative est requise.**

Le TCE de la 3<sup>ème</sup> année du DFGSMaïeutique repose sur un principe de **non-compensation entre 2 semestres consécutifs pour une même UE et pour une même année d'études**

- **Chaque UE fera l'objet d'une épreuve écrite et/ou d'une épreuve SiDE-S et/ou oral et/ou évaluation clinique .**

- Les TP et ED peuvent faire l'objet de questions (questions théoriques, exercices d'application, etc.) lors des épreuves **écrites** des UE.

- **Pour les UE spécifiques maïeutiques**, la présence en TP et en ED est **obligatoire**. Toute absence sur un groupe d'ED ou TP d'UE disciplinaire sera sanctionnée par une note = 0 pour la part entrant dans le contrôle continu afférent.

Concernant les TP et les ED, seules les absences dument justifiées **et en lien avec un évènement dont le caractère est imprévisible** sont prises en compte.

Les étudiants bénéficient pour les absences **dument justifiées** (maladie, évènement familial), d'une **période d'absence totale autorisée, dénommée franchise**, applicable aux

enseignements dirigés et aux travaux pratiques, **de cinq jours (7h jour) pour l'année universitaire.**

Les étudiants doivent faire parvenir par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. **Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.**

## **2. 1 EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)-VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES**

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif.

**Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage** au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

**Des examens anticipés pourront être organisés au cours des deux semestres.**

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans les tableaux suivants, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à une note équivalente à 10/20.

L'UE est alors définitivement acquise et capitalisable, sous réserve des conditions de redoublement exposées ultérieurement.

**Il n'y a pas de note éliminatoire.**

■ Pour le contrôle terminal, l'UE Sémiologie Clinique de Maïeutique est évaluée par une épreuve orale **et**/ou une épreuve écrite et/ou une épreuve Sides et/ou une évaluation clinique en situation, en présence d'une patiente (CEX ou OSLER3), et/ou une évaluation clinique objectif structuré (ECOS),

L'équipe pédagogique de chacun des sites d'enseignement, en fonction de l'organisation des stages, porte à la connaissance des étudiants à la rentrée universitaire, le choix des épreuves celles-ci pourront être affectées de coefficients.

Deux sessions d'examens sont organisées pour les épreuves constitutives de l'UE Sémiologie Clinique de Maïeutique.

À l'issue **de la première session d'examen**, l'étudiant a communication des notes qu'il a obtenues.

**L'étudiant ajourné en première session doit représenter en session 2 toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.**

**La validation de la 2<sup>ème</sup> session se fait dans les mêmes conditions que celles de la 1<sup>ère</sup> session.**

**La deuxième session d'épreuves est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du deuxième semestre, elle peut également être organisée selon les possibilités dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats de chaque semestre.**

**Les évaluations de la seconde session seront organisées soit sous forme d'examen épreuve écrite, et/ou épreuve SiDE-S et/ou oral **et/ou évaluation clinique.****

## **2.2 ORGANISATION DES EPREUVES THEORIQUES**

**Se reporter aux tableaux récapitulatifs Modalités de Contrôle des Connaissances DFGSMa3 2023-2024**

### 2.3. VALIDATION DES UE CLINIQUES (stages) DU TRONC COMMUN

Durant les **semestres 5 et 6**, l'étudiant devra effectuer :

- **390h** de stages dans le domaine des Cliniques Maïeutiques Pré, Per et Post-natales, mais également dans celui de la santé gènesique des femmes, cela dans l'objectif de développer les compétences professionnelles nécessaires à la surveillance de la grossesse, la pratique de l'accouchement, le suivi post-partum de la mère et du nouveau-né ainsi que dans la surveillance médicale de la santé gènesique des femmes.

Ces stages réalisés en milieu hospitalier permettent à l'étudiant de capitaliser **13** ECTS.

Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

**Les crédits européens correspondant aux stages sont attribués dès lors que les stages sont effectués en totalité et proposés à la validation de la Directrice du site d'enseignement, par le responsable de stage.**

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure.

**Aucune absence en stage est admise.**

En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exigé. Il doit être transmis par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.

Le service de scolarité et le lieu de stage doivent être avertis le jour même de l'absence, par téléphone, courriel ou tout autre moyen adapté à la situation de l'étudiant.

**Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur les congés hebdomadaires ou l'ensemble des congés annuels, selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique, sous réserve de l'accord des services hospitaliers partenaires.**

## 2.4 VALIDATION DE LA 3<sup>ème</sup> ANNEE du DFGS Maïeutique

### ADMISSION en DFA S Ma1

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire.

Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale (10/20) à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc...

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de la discipline.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

**Pour être admis en deuxième cycle des études de Maïeutique préparant au diplôme d'État DE Sage-femme (grade Master), l'étudiant doit avoir validé :**

1- La totalité des UE d'enseignements théoriques et cliniques ; **aucun report n'est admis du fait du changement de cycle d'études.**

2- **Pour les UE Cliniques, aucune dette de stage n'est admise. Si dette il y a, elle devra obligatoirement être compensée avant la session de rattrapage du DFGS Ma3.**

**Toutes les UE Théoriques et Cliniques doivent être validées pour être admis en 2<sup>ème</sup> cycle. Dans le cas contraire, l'étudiant redouble la 3<sup>ème</sup> année du DFGS Maïeutique.**

3- Les 2 UE optionnelles indépendantes doivent toutes être validées.

4- L'AFGSU de niveau 2 obtenue.

5- Les compétences de l'UE Numérique en santé devront être validées au travers de la totalité des UE Théoriques et Cliniques pour accéder au niveau supérieur de certification informatique demandé en second cycle.

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

Dans l'éventualité du redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne, et capitalise ainsi les crédits qu'il a obtenu à l'issue des deux sessions d'examens pour les UE, de même que pour les UE libres, l'UE Numérique en santé et l'AFGSU niveau

**En cas d'absence pour motif de force majeure dûment justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu de la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant doit se présenter à la 2<sup>ème</sup> session de la ou des UE à laquelle il a été absent.**

**L'absence ajourne obligatoirement le candidat à la session. LES ABSENCES POUR CONGES ANNUELS NE SONT PAS RECEVABLES.**

Le département de Maïeutique de Montpellier-Nîmes est pédagogiquement engagé dans la mise en œuvre de modalités d'évaluation des connaissances des étudiants dans le cadre du Système Informatique Distribué d'Évaluation en Santé (SiDE-S). L'intégration au SiDE-S permet une égalité d'évaluation entre les étudiants en Médecine et en Maïeutique, en particulier pour les évaluations des UE Communes à 100%.

Étudiants en difficulté où à statut particulier :

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus.

De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Échanges ERASMUS

L'organisation pédagogique du premier cycle des études de Maïeutique ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS.

### 3- COMPOSITION DU JURY D'ÉPREUVES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

#### DEPARTEMENT de MONTPELLIER –NÎMES

<b>COMPOSITION du JURY et CAC DFGSMaïeutiques 2 et 3</b>		
Président	Président Commission du DFGSMa 2 et 3	Pr. I. Laffont
Membres	Enseignants GYNECO-OBSTETRIQUE	Pr. P. Marès (PU-PH) Pr. F. Fuchs (PU-PH)
	Représentant Commission Pédagogique PASS-LAS	Pr. S. Lumbroso (PU-PH)
	Enseignant BIOCHIMIE-BIOLOGIE IBMM	Dr. L. Le Gallic (MCU)
	Enseignant PEDIATRIE	Dr M. Di Maio (PH)
	Directrice du Département	V. Courtin (PhD)
	Enseignantes en Maïeutique en charge du 1 <sup>er</sup> cycle au sein du Département	E. Caumette (PhD) M. Bo S. Laurent S. Inidry M. Meiffre
	Sage-femme Coordonnateur en Maïeutique chargée de l'accueil en stage des étudiants	A. Chabert A. Pétroff